

5477/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 31 janvier 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 31 janvier 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Nomination de M. Mika KÄRKKÄINEN, membre suppléant pour la Finlande, en remplacement de Mme Minna ETU-SEPPÄLÄ, démissionnaire

E 11799



Bruxelles, le 20 janvier 2017
(OR. en)

5477/17

SOC 30
EMPL 22

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration
des conditions de vie et de travail
Nomination de M. Mika KÄRKKÄINEN, membre suppléant
pour la Finlande, en remplacement de M^{me} Minna ETU-SEPPÄLÄ,
démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Minna ETU-SEPPÄLÄ, membre suppléant du conseil de direction de la fondation mentionnée en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (Finlande).
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BUSINESSSEUROPE a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019:

Mr Mika KÄRKKÄINEN
Senior Adviser
Confederation of Finnish Industries
PO Box 30 (Eteläranta 10)
FI-00131 Helsinki
Tel: +358 9 420 20
E-mail: mika.karkkainen@ek.fi

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre suppléant
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création
d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment
son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 novembre 2016², le Conseil a nommé les membres titulaires
et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration
des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2019.
- (2) Un siège de membre suppléant du conseil de direction de la Fondation précitée, dans
la catégorie des représentants des employeurs, est devenu vacant à la suite de la démission
de M^{me} Minna ETU-SEPPÄLÄ.

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184
du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 447 du 1.12.2016, p. 2.

- (3) L'organisation d'employeurs BUSINESSSEUROPE a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Mika KÄRKKÄINEN est nommé membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M^{me} Minna ETU-SEPPÄLÄ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président
